



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°114/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 77
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers absents : 22
Nombre de votants : 62

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents: ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MAHLER Fred, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MOSSAND Guillaume, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain, PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations: BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pédro, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier, SERRE Christophe,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Compte Financier Unique 2025 du Budget Gestion des Baux

Mouvements budgétaires	Recettes	Dépenses	Solde de gestion 2025	Résultat cumulé antérieur	Résultat à la clôture de l'exercice 2025
Investissement	745.951,03	653.660,30	92.290,73	-251.540,03	-159.249,30
Fonctionnement	1.055.854,81	851.795,04	204.059,77	0,00	204.059,77
Total	1.801.805,84	1.505.455,34	296.350,50	-251.540,03	44.810,47

Le compte financier unique 2025 pour le Budget Annexe Gestion des Baux, toutes sections confondues, s'élève à hauteur de :

- En recettes : 1 801 805,84 € ;
- En dépenses : 1 505 455,34 €.

La déclinaison des dépenses et recettes par chapitre s'établit ainsi :

A. Les recettes : 1 801 805,84 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 1,056 M€ et sont composées des loyers et charges locatives pour 967,940 K€, de la location de bureaux de l'Office des Entreprises, à l'heure ou la journée, à hauteur de 4,490 K€, ainsi que de la reprise des subventions d'investissement reçues pour 83,416 K€.

Les recettes d'investissement quant à elles, s'élèvent à hauteur de 745,951 K€ et se composent de l'affectation au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisés) à hauteur de 237,978 K€, de la subvention au titre du Fonds vert pour l'installation de bornes électriques pour un montant de 17,360 K€ et de la subvention d'équilibre du budget principal versée au titre de l'exercice 2025 pour un montant total de 376 K€. Cette subvention correspond au remboursement du capital de la dette souscrit pour l'acquisition du siège de l'agglomération. Les dotations aux amortissements pour un montant de 114,613 K€ viennent compléter les recettes d'investissement.

B. Les dépenses : 1 505 455,34 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à hauteur de 851,795 K€ et comprennent l'ensemble des dépenses concernant l'entretien et le fonctionnement des bâtiments de l'agglomération et précisé comme suit :

- Les dépenses d'eau et d'électricité pour 101,239 K€ ;

- L'achat de fournitures de petits équipements et alimentaires pour un montant de 14,513 K€
- L'entretien, diverses réparations et les contrats de maintenance diverse des bâtiments pour 101,350 K€ ;
- Le gardiennage pour 14,031 K€ ;
- Les frais de nettoyage des locaux pour 78,167 K€ ;
- La taxe foncière pour 133,224 K€
- Les intérêts d'emprunt pour 225,394 K€ ;
- Le remboursement du personnel affecté à ce budget ainsi qu'une quote-part des charges de personnel transverse du Budget Principal pour 42,198 K€ .

En investissement, les dépenses sont de 653,660 K€. Elles comprennent les cautions reçues dans le cadre de la location des bureaux pour un montant de 39,59 K€, le remboursement du capital de l'emprunt pour 375 000 €, des travaux de réparation et de réhabilitation (remise en état du portail, passage en leds , réalisation de dalle, climatisation local baie informatique, système téléalarme) pour un montant total de 130,051 K€, l'achat des outillages techniques (support remorque, taille haies, brosse électrique, ponceuse, etc) pour un montant de 13,788 K€, l'achat de matériel informatique pour 7,443 K€, de l'achat du mobilier de bureau pour 4,370 K€, et de la reprise des subventions reçues pour 83,416 K€ affecté au chapitre 040 (contre partie du chapitre 042 en recettes de fonctionnement).

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants : +92 290,73 € en investissement et +204 059,77 € en fonctionnement. Compte tenu des résultats cumulés antérieur, soit - 251 540 € en investissement et 0 € en fonctionnement, les résultats cumulés au 31 décembre 2025 sont les suivants : -159 249,30 € en investissement, et +204 059,77 € en fonctionnement.

Le compte financier unique 2025 du Budget Annexe Gestion des Baux par chapitre est retracé en annexe de la présente délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, plus précisément les articles L2121-31 et L1612-13,

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Président se retire de l'assemblée au moment du vote ;

Considérant que la séance est présidée spécialement par Sylvie BARRIEU-VIGNAL,
désignée par la délibération n°104/2026 portant son élection,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte financier unique 2025, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe Gestion des Baux, tel qu'il a été arrêté, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1^{er} juin 2026.

La Présidente de séance
Sylvie BARRIEU-VIGNAL

Le Secrétaire de Séance
Benoit TRICHOT

